

Orléans, le 05 JAN. 2026

N° ~~S00077~~ /ARM/DAPSA/DIR/NP
RPAA n° **I/1**

DECISION

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

A l'attention des destinataires *in fine*

- Vu : le code de la Commande Publique ;
- Vu : le décret n° 2018-606 du 11 juillet 2018 modifiant diverses dispositions relatives au service de santé des armées ;
- Vu : le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu : le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant la ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- Vu : l'arrêté du 20 décembre 2021 portant organisation du service de santé des armées ;
- Vu : l'arrêté du 23 août 2021 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense et ses modificatifs ;
- Vu : l'arrêté du 24 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 février 2008 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé ;
- Vu : l'instruction n° 501231/ARM/DAPSA/DIR du 20 juin 2022 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction des approvisionnements en produits de santé des armées ;
- Vu : la note n° 501731/ARM/DAPSA/DROPE/PP/NP du 23 octobre 2025 relative au suivi des décisions de délégations, habilitations et désignations du directeur des approvisionnements en produits de santé des armées ;
- Vu : la note n° 505585/DAPSA/PFAF-S/B.PIL/CI/NP du 02 décembre 2024 relative à la gestion et suivi des décisions portant délégation et habilitation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres au sein du service de santé des armées.

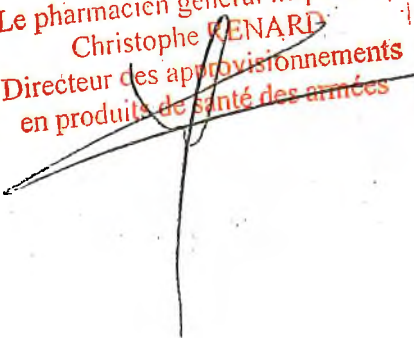
Le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées décide que les personnes mentionnées dans les neuf (9) annexes ci-jointes reçoivent délégation à signer les actes relatifs aux marchés publics relevant de leur domaine de compétences.

La décision n° 503635/ARM/DAPSA/DIR/NP du 24 juillet 2025 est abrogée.

La présente décision prendra effet dès sa diffusion et sera publiée sur le portail :

<http://www.achats.defense.gouv.fr>

Le pharmacien général inspecteur
Christophe KENARD
Directeur des approvisionnements
en produits de santé des armées



LISTE DE DIFFUSION

Destinataires :

- DAPSA/DA
- DAPSA/DROPE/PP
- DAPSA/BACS
- DAPSA/DRSO
- DAPSA/PCA/CDT
- CTSA Clamart
- ERSA Marolles
- ERSA Marseille
- ECMSSA/CDT
- PFAF-Santé

COPIES :

- DCSSA/SDAF
- DAPSA/DIR
- PFAF-Santé/division achats de la PFAF-Santé, administrateur Place)
- PFAF-Santé/B.PIL/CI
- PFAF-Santé/bureau approvisionnement
- PFAF-Santé/secrétariat de direction
- PFAF-Santé/DAPL

**Relative aux délégations de signature du
Pouvoir Adjudicateur et de l'Ordonnateur Secondaire**

Qu'est-ce qu'une délégation de signature ?

Une délégation de signature en conformité est un acte juridique par lequel une autorité autorise une autre personne à signer un document à sa place, en son nom.

Une délégation de signature doit comporter l'identité complète des deux parties **et un spécimen de signature.**

Qu'est-ce qu'un Pouvoir Adjudicateur (PA) ?

Un RPA est une autorité habilitée par le ministre des Armées à engager juridiquement l'Etat dans le cadre d'un marché public. Tout achat de bien ou de prestation est un marché public, que celui-ci soit formalisé ou non. Ainsi les achats sur devis, les marchés à procédure adaptée, les appels d'offre, sont des modes de passation différents pour une même nature juridique : le marché public.

Exemples d'actes entrant dans le périmètre du PA :

- Conclusion des marchés (différents seuils)
- Actes relatifs à l'exécution des marchés
- Bons de commande sur marché
- Bons de commande rattaché à un engagement juridique
- Attestation de service fait CHORUS
- Attestation de service fait SINAPS

Qui est le PA du service de santé des armées (SSA) ?

Le SSA a deux RPA : le directeur central du SSA et le directeur des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA). Ce dernier délègue sa signature qui fait l'objet des plusieurs campagnes de mises à jour par an.

Pourquoi mettre en œuvre une délégation de signature du PA ?

Cette délégation de signature est mise en œuvre afin de :

- Faciliter le fonctionnement de l'établissement en déchargeant le PA d'une partie de ses tâches matérielles. Le PA n'est pas empêché mais délègue sa signature pour certains actes pour des raisons d'organisation interne ;
- D'assurer la continuité du service en cas d'empêchement momentané du PA.

Qu'est-ce qu'implique pour moi le fait d'être délégataire ?

Toute délégation de signature est nominative et doit être consentie.

Dans ce cadre, je suis tenu de respecter strictement les limites de ma délégation et ne pas agir au-delà des facultés qui m'ont été données.

En cas de non-respect de ces limites, je suis susceptible de voir :

- Ma délégation de signature retirée, au préjudice de mon établissement
- Ma responsabilité engagée¹

En résumé :

- Si je ne suis pas délégataire de signature, je n'ai aucune habilitation pour engager l'Etat.

- Si je suis délégataire, je dois veiller à respecter le cadre d'emploi de la délégation.

¹ Ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

CONCLUSION DES MARCHES ET ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES

				DELEGATION PA RAVMED		
				Conclusion des marchés et actes relatifs à l'exécution des marchés		
GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Marchés SPB5	Marchés publics < 221 K€	Marchés publics ≥ 221 K€2
CRC1	Jean-Pierre	PUGNETTI	PFAF-Santé	X	X	X
PHC	Rénaud	RIVIERES	PFAF-Santé	X ¹	X	X ¹
CRC2	Emmanuelle	SANTARELLI	PFAF-Santé	X ¹	X	X ¹

¹ Conditions cumulatives d'emploi de la délégation de signature des achats d'un montant ≥ à 221K€ (nouveaux seuils à compter du 01/01/2024) :
 - absence ou indisponibilité du directeur de la Plateforme Achats Finances Santé
 - accord préalable et exprès du directeur des Approvisionnement en Produits de Santé des Armées, pouvoir adjudicateur

				DELEGATION PA RAVMED		
				Conclusion des marchés et actes relatifs à l'exécution des marchés		
GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Marchés publics < 5k€	Marchés publics < 15k€2	Certificats administratifs de notification de commande
PH	Clément	BEROUNSKY	DAPSA	X		
PHP	Antoine	BOUQUET		X		
PH	Myriam	DJOUHRI		X		
PHC	Richard	LE BARS		X		
PHC	Marie-Lucie	PONSARD		X		
PHP	Luc	TABARAN		X		
SACN	Katia	BLOYET	PFAF-Santé	X	X	
CR2	Camille	DA FONSECA		X		
PH	Coraline	DIDOT		X		
CR1	Marie	FRELING		X		
ICDD	Aurélie	FRENKIAN		X		
PHP	Steffy	GIRODEAU		X		
TSH2	Karine	JOVER		X	X	
CRC2	Arnaud	LEGER		X		
PHC	Camille	LUIGI		X		
SACN	Anne-Claire	MOULIN		X	X	
ICD	Cédric	PAUL		X		
CR1	Alexis	PORCHER		X	X	X
CRP	Nathalie	RIQUEBON		X		
AMA CN	Océane	SIMOULIN		X	X	
AMA CS	Sabrina	TIGROUDJA	X	X	X	
TSH2	Grégoire	VAUQUELIN	X	X		

ANNEXE III à la DECISION N° 50077 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences			
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régie	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle
SACN	Lucille	CATTIE	PFAF-Santé	X	X	X	
CRC2	Emmanuelle	SANTARELLI		X	X	X	

ANNEXE IV à la DECISION N° 500077/ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences			
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régie	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle
PH	Clément	BEROUNSKY	DAPSA	X	X	X	X
SACN	Pierre	BEURIER				X	
PHP	Antoine	BOUQUET		X	X	X	X
TSH2	Jean-Marie	CHAABANI		X		X	
PHCSCN	Isabelle	DAUPHIN		X	X	X	
PH	Myriam	DJOUHRI		X	X	X	X
AAP1	Valéry	DREUX		X	X	X	
CASP	Régis	DU BOISBAUDRY				X	X
AAP2	Rose-Maria	GALANTE				X	
PHC	Richard	LE BARS		X	X	X	X
SGT	Vanessa	LE COCQ				X	
PHCSCN	Pierre	LEONARD		X	X	X	
AAP2	Carole	LOPES				X	
CRP	Etienne	MASS		X	X	X	
CRP	Olivier	MELCHIOR		X	X	X	X
AAP2	Céline	OUJENHA				X	X
PHC	Marie-Lucie	PONSARD		X	X	X	X
SACS	Sylvie	ROUVIER-HORY				X	X
PHP	Luc	TABARAN		X	X	X	X
AAP1	Nathalie	VILLEFRANCHE		X	X	X	

ANNEXE V à la DECISION N° 500077 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences			
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régle	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle
TSEF 3CL	Anthony	BELTOISE	ECMSSA				X
ATMD	Bryan	BRUMAIN					X
ATPMD2	Joffrey	CABROL					X
ATPMD2	Sabine	CARNI					X
AAP1	Magalie	CHAULET				X	
AAE	Gilles	CHAULET		X	X		
TSEF 1CL	Claude	DEIBER					X
TSEF 2CL	Erick	DESNOS					X
OE HCA	Sébastien	GALLON				X	
CRP	Eva	GUILLEMET					X
CRP	Emmanuel	MARRY		X	X		
ATPMD2	Jean-Jacques	M'DOIHOMA					X
TSH1	Sébastien	MEYRIEUX					X
PHCSCN	Anne-Marie	PALVADEAU		X	X		
ATPMD2	Fabien	VAISSE					X
OEG VII	Virginie	VIERON					X

ANNEXE VI à la DECISION N° 50077 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences			
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régle	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle
PH	Louis	BADEY BETTEMBOURG	PCA	X	X		
ATPMD2	Aline	BALLESTER		X	X	X	X
ATMD	Djanfar	BOINA-MZE					X
PHC	Anne-Laure	BOURGEOIS		X	X		X
PHC	Annick	BOURREL		X	X	X	X
ATPMD2	Julien	CIESLAK					X
PH	Cyril	COQUEMONT		X	X		
MP	Vanina	COROMINAS		X	X		
PHC	Damien	COSTE		X	X		
PH	Gwendolyne	DOUET		X	X		X
ASC 1	Flavie	DURAND		X	X		
PHP	Tiphanie	FONTAINE		X	X		X
ASC 1	Muriel	GENTIL		X	X		X
ASC 1	Muriel	GENTY		X	X		X
SACS	Cynthia	GUILLOUX		X	X	X	X
PHC	Florence	JARZUEL		X	X		X
OE HCA	Sylvaine	LEFAIX					X
ATMD	Maxime	LEMAIRE					X
CR1	Estelle	MANNUCCI		X	X	X	X
PH	Melissa	MARCHANDEAU		X	X		
PHCSCN	Anne Christine	MENDES		X	X	X	X
ASC 1	Sarah	MORNET		X	X		
OE G VII	Jean-Noël	MOUZAY					X
PHC	Michaël	PASTEUR		X	X		X
SACS	Claudia	PUGNETTI		X	X	X	X
ICD	Yannick	SALIOU		X	X		
PH	Marine	VOLANT	X	X			

ANNEXE VII à la DECISION N° 500077 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences					
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régie	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle		
CCH	Idrissa	AHMED	ERSA Marseille				X		
TSH2	Sandra	AUBERTIN						X	
ASC 3	Eloïse	BOURGES						X	
TSH1	William	BRUYANT						X	
PHC	Amélie	CAUET			X	X	X		
TSH2	Frédéric	CONTE						X	
AAP2	Sandrine	DE ROSSI			X		X		
ATPMD2	Sidy	DIAKHATE						X	
ATMD	Kévin	ERHEL						X	
OUVR HGN	Valérie	FAZIO						X	
ATPMD2	Anthony	GARCIA						X	
CCH	Tony	GARCIA						X	
AAE	Agnès	MAZZELLA			X	X	X		
CNE@	Michel	MENADI			X	X	X		
ADC	Mickaël	NIGAY			X		X		
TSEF 3CL	Eric	NONNE						X	
TSH1	Jean-François	PANZA						X	
CCH	Sevan	PASDERMADJIAN						X	
PHC	Isabelle	PELNIER-MATHEU			X	X	X		
ASC 3	Mohamed	TAHA ABDOU AWN						X	
OE HCA	Yvon	TAORMINA						X	
TSH2	Axel	AVEROUS		ERSA Vitry				X	
PHP	Arthur	BAILLON				X	X		X
OUVR HGN	Hervé	BEAURAIN							X
ASC 2 OP	Severine	BEERNAERT							X
AAP1	Céline	BERGE						X	
ATPMD1	Pascale	BOUCHE						X	
ASC 1	Stéphane	BRUN						X	
TSH2	Vanessa	CAREMELLE						X	
TSH2	Alexis	CARNI						X	
PH	Rosalie	CARTON			X	X			
OUVR HG	Cyril	CHALONS						X	
SACN	Laetitia	CHOULETTE					X		
ADC	Sandrine	DIRINGER			X	X	X		
OE CE HG	Dominique	GEKIERE						X	
PSY PE ER OF	Edwige	GERARDIN						X	
ATPMD2	Lucille	HUTIN						X	
PHC	David	KORTYLEWSKI			X	X			
PHC	Raphaël	KRINER			X	X			
ASC 2	Aline	LANGLET						X	
ASP	Sebastien	LASSUS			X	X		X	
CR2	Agathe	LEBOT			X	X	X		
ATPMD1	Stéphane	LOBRY						X	
ASC 2 OP	Coralie	THOMASSIER						X	
PHC	Claire	VERNHES			X	X			
PH	Hugues	WINCKEL			X	X			

ANNEXE VIII à la DECISION N° 500077 /ARM/DAPSA/DIR/NP du 05 JAN. 2026

GRADE	PRENOM	NOM	ETABLISSEMENT	Domaine de compétences			
				Devis < 2K€ et/ou bon de commande payable en régie.	Devis < 25K€ et/ou bons de commande rattachés à un engagement juridique	ASF CHF, à défaut manuelle	ASF SinAPS, à défaut manuelle
MCSN	Sébastien	BANZET	CTSA	X	X	X	
ASC 1	Marine	CHUECA		X	X	X	
MCSHC	Jean-Jacques	LATAILLADE		X	X	X	
AAE	Stéphanie	SCIARDIS		X	X	X	X
CRP	Marie-Cécile	YOU		X	X	X	X